

## RECOMMANDATIONS D'UTILISATION

ARMICARB® peut être utilisé en agricultures conventionnelle, biologique et biodynamique. Dans le cas de 2 applications successives dans un programme, respecter un délai minimum de 7 jours entre les 2 interventions ARMICARB®.

### COMPATIBILITÉS

ARMICARB® est compatible avec les principaux cuivres utilisés en vigne aux doses d'usages habituelles. Ne pas dépasser 0.5 kg/ha de NORDOX® 75WG en cas d'association avec ARMICARB®. En cas de mélange avec des spécialités à base de phosphonate ou fosetyl Al, s'assurer de la compatibilité avant utilisation. Vérifier la compatibilité biologique avant toute association avec un fertilisant foliaire. Demander conseil à votre interlocuteur DE SANGOSSE pour toute question. Il est conseillé de verser ARMICARB® très lentement dans la cuve, ou de le pré-diluer et de le verser en fin de remplissage en respectant une concentration maximum de 15 % pour que la pré-dilution soit efficace.



<b>N°AMM</b>	2110059
<b>HOMOLOGATIONS</b>	Oïdium et botrytis vigne
<b>COMPOSITION</b>	850 g/kg de bicarbonate de potassium + coformulants
<b>FORMULATION</b>	Poudre soluble dans l'eau (SP)
<b>DOSE PRÉCONISÉE</b>	3 kg/ha (en dirigé sur les grappes pour l'usage botrytis)
<b>CLASSEMENT</b>	Non classé (toxicologique ou écotoxicologique)
<b>DAR</b>	1 jour
<b>ZNT</b>	5 mètres des points d'eau
<b>DRE</b>	6 heures en plein champ
<b>LMR</b>	Exempt

citron pressé | eco.azurpress

**ARMICARB®** - AMM n° 2110059 - 850 g /kg de bicarbonate de potassium. \*Marque déposée de Church & Dwight. Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE. P260 Ne pas respirer les poussières. P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection. P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales / nationales. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. **ESSEVA®** - AMM n° 2161080 - thymol 66 g/L, eugénol 33 g/L, géraniol 66 g/L. Formulation : Suspension de capsules. \*marque déposée EDEN RESEARCH PLC. P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Sp1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes). SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau). **NORDOX® 75WG** - AMM n° 2010130 - 750g/kg Cuivre. Détenteur de l'AMM : Nordox AS. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants et un vêtement de protection. P501 Éliminer le contenu et l'emballage comme un déchet dangereux conformément à la réglementation en vigueur. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres ou 20 mètres en fonction des cultures par rapport aux points d'eau. **SCALA®** - AMM n° 9200159 - Pyriméthanol 400 g/L (36,91 g/l) - \*marque déposée et détenteur de l'AMM BASF France S.A.S. P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Faire éliminer le contenu/réceptacle dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes). SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages sur fruits à pépins contre les maladies de conservation. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 20 m sur fruits à pépins contre la tavelure et de 5 mètres sur les autres cultures et sur fruits à pépins contre les maladies de conservation. SPa1 Pour éviter le développement de résistances de la tavelure au pyriméthanol, il conviendra de limiter le nombre d'applications de ce produit à 2 applications maximum par cycle cultural sur pommier et poirier. Afin de gérer au mieux les risques de résistance aux substances du même mode d'action (anilino-pyrimidines), il est recommandé de suivre les limitations d'emploi par groupe chimique préconisé par la note relative à la gestion des résistances de la tavelure du pommier. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 8 645 017 euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire FR 57300163896. Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse (France). Tél. 05 53 69 36 30. Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **Édition 12/2023 / GDR.** Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site [www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr) - Crédit photos DE SANGOSSE / Shutterstock.

### ARMICARB®

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

### ESSEVA®

Irritation oculaire - Catégorie 2 - Dangers pour le milieu aquatique - Toxicité chronique, Catégorie 3

### ATTENTION

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

EUH208 Contient de l'eugénol et du géraniol. Peut produire une réaction allergique.

### NORDOX® 75WG

Danger pour le milieu aquatique - toxicité aiguë (Catégorie 1), Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (Catégorie 1)

### ATTENTION

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### SCALA®

Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique - catégorie 2

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

EUH208 Peut déclencher une réaction allergique. Contient : 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.

### Huile essentielle d'orange douce

Liquides inflammables, catégorie 3, H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2, H315 : Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation cutanée, catégorie 1, H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité par aspiration catégorie 1, H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Dangereux pour le milieu aquatique/Danger chronique, catégorie 1, H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Soufre

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2, H315 : Provoque une irritation cutanée.



**DE SANGOSSE**



Leader Français des BioSolutions

#PositiveProduction®

FONGICIDE ANTI-OIDIUM ET ANTI-BOTRYTIS

TOUT EST EN RÈGLE  
POUR STOPPER ET PRÉVENIR  
LES MALADIES



**ARMICARB®**

FABRIQUÉ EN  
FRANCE

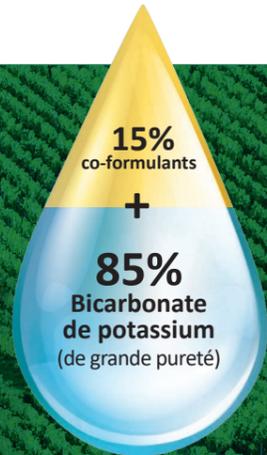


# ARMICARB®

## PRÉVENIR ET STOPPER !

### DES VERTUS DÉCUPLÉES GRÂCE À UNE FORMULATION EXCLUSIVE

- ✓ Efficace et homologué sur oïdium et botrytis.
- ✓ Une solution de biocontrôle utilisable en Agriculture Biologique. Contribue à la baisse de l'IFT.
- ✓ Préventif et stoppant : Une réponse technique sur le champignon présent.
- ✓ Pas de résistance connue à ce jour grâce à un mode d'action multisites
- ✓ Un profil moderne en réponse aux attentes sociétales : Applicable jusque 1 jour avant vendanges. Aucune incidence sur la qualité des vins et spiritueux.
- ✓ Pas de limite maximale de résidus.
- ✓ Eligible **CEPP** : gain de 0,24 CEPP/kg

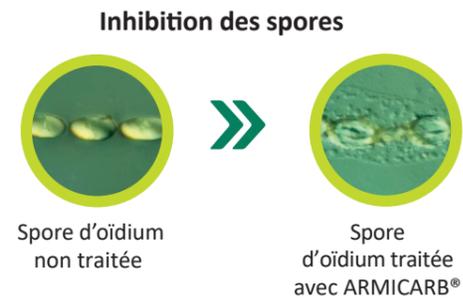


### MODE D'ACTION D'ARMICARB®

ARMICARB® a une action de contact multisites sur les champignons pathogènes. Le bicarbonate de potassium, substance active d'Armcarb®, agit sur les cellules fongiques :

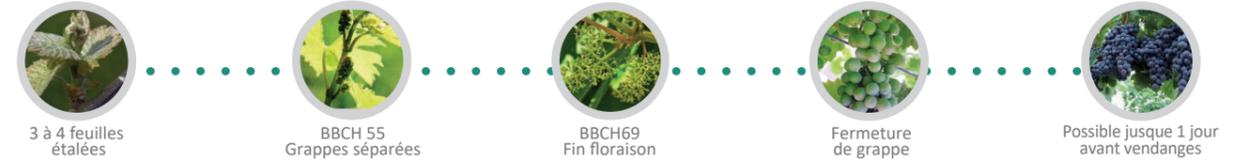
- en perturbant le pH,
- en augmentant la pression osmotique
- en perturbant l'équilibre des membranes cellulaires.

Ainsi, ARMICARB® agit sur les spores et sur le mycélium des pathogènes : il est actif en préventif comme sur maladie déclarée.



### OÏDIUM

ARMICARB® peut être utilisé en préventif sur oïdium, ou positionné en «effet stop» sur oïdium déclaré.



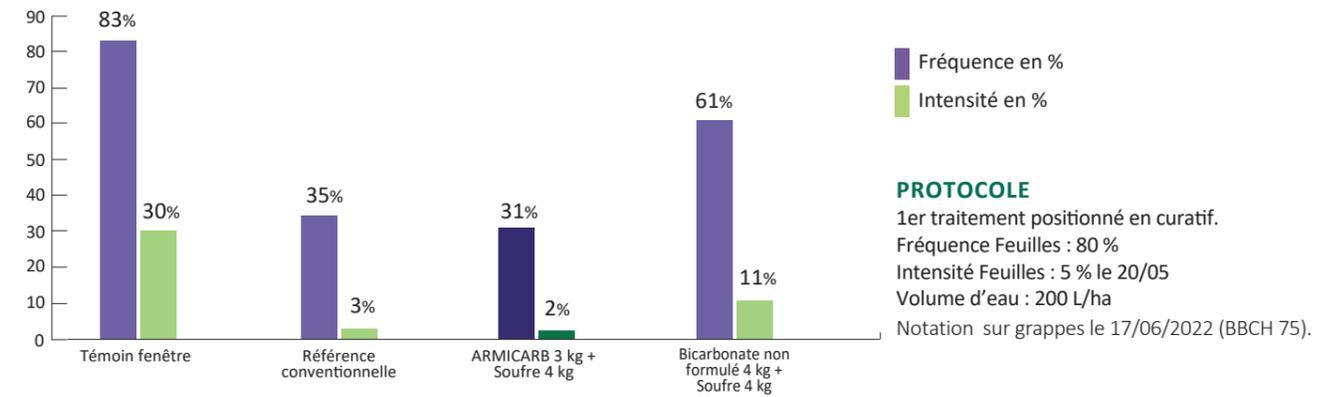
**ARMICARB® 2 à 3 kg/ha + SOUFRE MOUILLABLE 80 % 2 à 6 kg/ha** (ou 1,5 à 4 L/ha soufre liquide)  
 En situation de symptômes d'oïdium déclarés ou de cible botrytis, utiliser ARMICARB® à la dose de 3kg/ha (+ soufre 3 à 6 kg sur oïdium)

**ARMICARB® 3 kg/ha + Huile essentielle d'orange douce 0,6%**      **ARMICARB® 3 kg/ha + Huile essentielle d'orange douce 0,6%**

En cas de cumul de pluie > 20 mm, renouveler la protection.

ARMICARB® est recommandé en alternance avec une autre spécialité autorisée sur cet usage. Renouveler la protection 7 à 10 jours après traitement. Sur oïdium déclaré, travailler ARMICARB® en association avec une spécialité à base de soufre mouillable de 3 à 6 kg/ha. L'idéal est de faire 2 traitements en adaptant le renouvellement en fonction de l'oïdium présent.

### Essai curatif oïdium (30) - cépage Carignan



ARMICARB®, grâce à sa formulation unique, a une efficacité identique que fongicide conventionnel en positionnement curatif (y compris en situation peu lessivante).

### BOTRYTIS

#### POSITIONNEMENT



**ARMICARB® 3 kg/ha** 1 ou plusieurs applications, seul ou en programme → **DAR 1 jour**

**ARMICARB® 3 kg/ha + ESSEVA® 3 kg/ha**  
 Appliquer au stade A et renouveler en fonction du risque à partir de 7 jours après la première application → **DAR 3 jours**

**ARMICARB® 3 kg/ha + SCALA® 1,8 L/ha**

Il est recommandé d'utiliser ARMICARB® en association avec des mesures de lutte prophylactique permettant de diminuer le risque botrytis. L'utilisation de ARMICARB® au stade A est possible en cas de faible à moyenne pression.